

AVIS DE PROROGATION D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation agricole COMMUNE D'ANTHON

présentée par la SAS SAINT LOUIS ENERGIES
Siège social : Ferme Saint-Louis – 38280 ANTHON

Par **arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-08-05 du 10 août 2018** l'enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée initiale de 39 jours, est prorogée de 15 jours et se déroulera

**du lundi 23 juillet 2018 à 10h00 au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00
(au lieu du jeudi 30 août 2018 à 18h00).**

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Le dossier d'enquête sera consultable jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 :

- **en mairie d'ANTHON** sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- **sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.**

Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 :

- **sur le registre d'enquête** mis à la disposition du public en mairie d'ANTHON ;
- **par courriel** à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 14 septembre 2018 à 18h00 ;
- **par voie postale** à la mairie d'ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Une permanence supplémentaire sera assurée en mairie d'ANTHON, par Monsieur Michel RICHARD, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques à la retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, le vendredi 14 septembre 2018, de 15 heures à 18 heures afin d'y recevoir les observations et propositions des intéressés, qui pourront, à cette occasion, être également inscrites dans le registre prévu à cet effet.

Une réunion publique est également organisée le mardi 4 septembre 2018 à 18h00 à la salle des Fêtes de la commune d'ANTHON.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- **Madame Isabelle GROS**, Responsable du Pôle Energies Renouvelables – Bureau d'études L'ARTIFEX (05.63.48.10.33.),
- **Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)**- 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie d'ANTHON et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.